

—Durant la semaine terminée le 9 avril, on a rapporté au Bureau Sanitaire de la ville de New-York les nouveaux cas de maladies contagieuses comme suit :

Typhus	7
Fièvre typhoïde.	11
Scarlatine	250
Méningite cérébro-spinale.	6
Rougeole.....	502
Diphthérite	143
Variole	16

Faculté de médecine de Paris.— Par décret en date du 29 mars 1892, M. le docteur Gabriel POUCHET, agrégé, est nommé professeur de Pharmacologie en remplacement de M. REGNAULT, mis à la retraite.

Les étudiants-femmes à Paris.— De cent cinquante-deux qu'il était en 1890 dans nos Facultés, le chiffre des étudiants du sexe féminin s'est élevé à deux cent cinquante-doux, soit cent de plus. À la Faculté de Médecine, il y a dix-huit Françaises, six Anglaises, trois Roumaines, deux Turques, une Grecque, une Américaine et cent trois Russes. À la Faculté des Sciences, les Françaises sont au nombre de cinq ; il y a quatorze étrangères. À la Faculté des Lettres, les Françaises sont en grande majorité ; elles sont quatre-vingt-deux contre quinze étrangères. Trois femmes, trois Russes, ont mérité le diplôme de docteur en médecine.

Nécrologie.—CANADA.—A St-Vincent de Paul, M. le docteur J. T. POMINVILLE, ci-devant médecin du Pénitencier.

—**ETRANGER.**—A Philadelphie, M. le docteur D Hayes AGNEW, professeur (*Emeritus*) de chirurgie à l'Université de Pensylvanie.

—A Londres, M. le docteur Meymott TIDY, professeur de chimie et de médecine légale au *London Hospital*, et bien connu par son "Traité de médecine légale" publié en collaboration avec le Dr Woodman.—A Leipsick, M. le docteur Carl CRÉDÉ, professeur à l'Université de Leipsick, une des gloires de la gynécologie contemporaine.—A Vienne M. le docteur Ernest Wilhelm Von BRUCKE professeur de physiologie à l'Université de Vienne.—A Bordeaux, M. le docteur Armand DE FLEURY, professeur de thérapeutique à la Faculté de médecine de Bordeaux.

Madame Bouline contre M. Bidoche.—M. Bidoche est poursuivi pour exercice illégal de la médecine, sui la plainte de Mme Bouline, à laquelle il a administré à trop forte dose l'*Eau mystérieuse des Pères de la Montagne-Sainte*, et l'a ainsi rendue trop féconde. Voici la déposition de Mme Bouline devant le tribunal de Grasse :